



## La vérité sur les arguments invoqués pour justifier la destruction du Grand Écran Italie

### Un argumentaire en 13 points :

- **Argument N°1 - Le Grand Écran subit la concurrence des multiplexes :**

Selon la version officielle, l'activité du **Grand Écran Italie**, avec ses 650 places, serait incompatible avec celle du *MK2 Bibliothèque* et sa grande salle de 500 places. Or les mêmes raisons avaient été avancées par le groupe *EuroPalaces* pour justifier la fermeture du *Kinopanorama* en 2002, qui ne devait pas faire d'ombre au *Grand Écran Italie*, puis du *Gaumont Gobelins Rodin* en 2003, au prétexte d'une offre suffisante dans le quartier !

Effets pervers de cette logique : la raréfaction des salles menace désormais **les autres salles** du quartier.



- **Argument N°2 - Le Grand Écran a connu une baisse de fréquentation de 50% en 2004 :**

Un des principaux arguments avancés par *EuroPalaces* (fusion *PATHE-GAUMONT*) pour rayer le *Grand Écran Italie* de la carte, repris par le *Ministère de la Culture* et la *Mairie de Paris*, serait « une baisse de fréquentation de 50 % en 2004 ». Or les chiffres montrent qu'en 2004 le *Grand Écran Italie*, classé au **13ème rang** des 90 salles parisiennes, se maintenait régulièrement dans le peloton de tête des salles Paris-Périphérie. Les propres chiffres d'*EuroPalaces* joints au dossier CDEC font apparaître une baisse de seulement 4% en 2004 (voir : **Motivation de la demande**) !

D'après les **chiffres comparatifs 2004**, si on appliquait aux autres salles les mêmes critères utilisés pour justifier la destruction du *Gaumont Grand Écran Italie*, il faudrait également raser le *Gaumont-Opéra*, le *MK2 Nation*, le *Parnassien*, le *MK2 Bibliothèque*, l'*UGC Triomphe*, l'*UGC Convention*, le *Gaumont Alésia*, le *Gaumont Gobelins*, le *Mistral*, le *Bretagne* et le *Miramar*.

D'après l'**évolution de la fréquentation** entre 1993 et 2005, même si depuis 2004 le nombre d'entrées passe sous le seuil de fréquentation, les recettes se situent encore au-dessus du seuil de rentabilité. Les chiffres font également ressortir le potentiel de la salle si elle bénéficiait d'une exploitation conforme à sa spécificité, au lieu d'être gérée comme n'importe quel cinéma de quartier.

Dans son **communiqué de presse** du 22/12/05, *EuroPalaces* fait valoir que le *Gaumont Convention* a réalisé plus de 425 000 entrées en 2004 avec 1 081 fauteuils répartis sur 6 salles (soit une moyenne de 393 entrées/fauteuils). D'après les 290 000 entrées (pour 848 fauteuils sur 3 salles) avancées par *EuroPalaces* dans ce même communiqué (301 000 selon d'autres sources), le *Grand Écran* totaliserait de 342 à 355 entrées/fauteuil. Ces résultats, tout à fait honorables compte tenu de la médiocrité de la programmation, ne justifient en aucun cas une telle condamnation [ratio identique à celui du *Gaumont-Opéra*, et supérieur au *MK2 Bibliothèque* (280) sur la même période].



- **Argument N°3 - Une chute de 12% en 2005, et un chiffre d'affaires 2005 inférieur à 2004 :**

Or, d'après l'évolution 2004-2005 rapportée dans *Le Film Français*, la baisse de fréquentation du *Grand Écran* en 2005 (- 12%) se situe dans la **moyenne nationale**, et apparaît souvent même inférieure à celle des autres salles Paris-Périphérie :

*Paramount Opéra* : -11%, *Rex* : -20%, *Gaumont Parnasse* : -18%, *Gaumont Aquaboulevard* : -10%, *Gaumont Grand Ecran Italie* : - 12% ; *Gaumont-Gobelins* : -17%, *UGC Gobelins* : -11%, *UGC Bercy* : -11% ; *UGC Lyon Bastille* : -14%, *UGC George V* : -14%, *UGC Maillot* : -10%, *UGC La Défense* : -14%, *Pathé Quai d'Ivry* : -14%, *Gaumont Disney Village* : -24%, *UGC Noisy le Grand* : -21%, *UGC Rosny* : -11%, *UGC Vélizy* : -19%, *Pathé Cyrano Versailles* : -21%, *Belle-Epine* : -13%.

On peut par ailleurs s'interroger sur cette fermeture, maintenue malgré la remontée des recettes depuis plusieurs mois et les **records d'affluence** enregistrés en décembre 2005 (+ 191 %, meilleur score de France). Sans compter le classement de la salle en **tête du groupe** pour la qualité de ses services.

Selon la mairie, les démarches auprès de repreneurs potentiels n'ont pu aboutir en raison de la baisse de fréquentation. Or ce sont justement les formidables potentialités de la salle qui ont motivé un candidat à la reprise du fond de commerce, dont le **dossier** a été présenté - puis rapidement écarté - à la Commission Départementale d'Équipement Commercial (**CDEC**) du 7/2/06 (voir Argument n°3).

D'après les **salariés d'EuroPalaces** le *Grand Écran* n'a pas bénéficié des attentions qu'une salle mérite lorsqu'elle est en difficulté... et aucun effort n'a été fourni par la direction pour améliorer sa programmation et éviter la désaffection du public. Désaffection aggravée par l'abandon depuis 2001 de la plupart des dispositions du **Cahier des Charges** propres à le valoriser.

[Voir : "**Dérives observées dans la gestion du GEI** depuis la fusion des salles PATHE-GAUMONT au sein du consortium EUROPALACES en 2001"]



- **Argument N°4 - Un « déficit » inexplicable :**

Le Ministère de la Culture va jusqu'à invoquer une **situation critique** pour cet établissement, sans tenir compte de la santé financière florissante affichée par la société *EuroPalaces* (voir : "**Europalaces, des bénéficiaires en constante progression**" !)

Par ailleurs, aucun travaux ni investissement dans la salle ne vient justifier l'ampleur du déficit imputé au *Grand Écran Italie*.



- **Argument N°5 - Gaumont ne serait plus lié par le cahier des charges :**

Toujours selon la **version officielle**, l'obligation pour *Gaumont* d'exploiter la salle expirerait en novembre 2006. Or d'après l'article 11, la durée d'exploitation du **cahier des charges** court pendant 15 ans à compter de l'achèvement du bâtiment, soit d'après le **certificat de conformité**, au moins jusqu'au 12 mai 2007.

*Gaumont* a donc cessé toute exploitation près d'un an et demi avant la date fixée par le Conseil de Paris, ce dont ni la CDEC ni les services de l'urbanisme n'ont tenu compte pour accorder leurs autorisations (susceptibles de devenir caduques en l'absence d'agrément de la *Ville de Paris* délivré durant la période de validité du cahier des charges).



- **Argument N°6 - Il n'y a pas de repreneur :**

D'après la mairie, il n'y aurait aucun investisseur intéressé à la reprise du *Grand Écran* ! Or aucun appel d'offres n'a été lancé préalablement à la promesse de vente. Et en octobre 2005 la **candidature** d'un exploitant indépendant - qui présentait de sérieuses garanties bancaires - s'est heurtée à une fin de non-recevoir de la part d'*EuroPalaces*, au prétexte que la salle était "déjà vendue" (voir Argument n°3) !

Idem pour les repreneurs potentiels à la recherche de salles de spectacle sur Paris, fortement intéressés par les remarquables **potentialités** du *Grand Ecran*, et systématiquement découragés de maintenir leur candidature (dernière en date : proposition de **Jack-Henri Soumère**, fondateur de l'*Opéra Paris-Sud Massy*, qui avait relancé avec succès la salle *Mogador* en perte de vitesse). Preuve supplémentaire qu'en dépit des **demandes renouvelées** des élus et associations, rien n'a été entrepris auprès des investisseurs tant publics que privés pour monter un dossier de reprise !

L'existence même d'une **promesse de vente** conclue dès octobre 2004 au profit de la société *TEYCPAC*, mentionnée à la **demande de permis de construire**, démontre une fois de plus qu'aucune chance n'a été laissée au *Grand Écran*, dont la destruction programmée de longue date a été maintenue malgré ses bonnes performances.



- **Argument N°7 - Le Grand Écran relève du seul domaine privé :**

C'est compter sans la convention liant l'exploitant (*Gaumont*) à la *Ville de Paris* et les obligations du **Cahier des charges**, qui « *trouvent leur cause dans le caractère "d'équipement culturel" du complexe audiovisuel, qui doit participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement, caractère en considération duquel le prix du terrain est déterminé* ». (Article 8 du Cahier des charges)

Ces obligations sont considérées comme « *essentielles et déterminantes pour la VILLE DE PARIS, s'intègrent étroitement à la politique de la ville pour laquelle la création, l'existence et le maintien de ce type d'équipement est essentiel... et constituent un intérêt légitime et sérieux comme étant par nature des motifs d'intérêt général*. »

Que la construction du GEI ait été présentée à l'époque comme **grand chantier de l'état et réalisation de la municipalité** confirme par ailleurs son indéniable intérêt collectif. La société exploitante (*Gaumont*) s'étant vu concéder un prix préférentiel du terrain par la *Ville de Paris*, en contrepartie d'engagements non respectés, le citoyen contribuable peut légitimement s'interroger sur cette opération commerciale, en l'absence de toute recherche visant à pérenniser l'activité de l'équipement culturel.



- **Argument N°8 - La salle ne peut prétendre à des **aides publiques** :**

Le dossier du candidat-repreneur, désireux de faire jouer pleinement au *Grand Écran* son rôle de pôle d'animation pour le quartier, mentionne son intention de demander son **classement « Art & Essai »** en prévision de la programmation des deux petites salles. Pourquoi une telle mesure, qui bénéficie déjà au **MK2 Quai de Seine** (Paris 19<sup>e</sup>), ne serait-elle pas applicable au *Grand Écran Italie* ?

Par ailleurs, sachant que l'ensemble des entreprises françaises perçoit jusqu'à 65 milliards **d'aides publiques** (soit 2 fois le budget de la défense et plus que celui de l'éducation), pourquoi celle qui relancerait l'activité du *Grand Écran* au profit de la collectivité ne profiterait-elle pas d'une de ces innombrables formes **d'aides** ? Sans compter qu'il existe des subventions d'équipement pour les salles de spectacle.



- **Argument N°9 - Le quartier comporte suffisamment de salles :**

Toujours selon la version officielle, le quartier comporte un nombre suffisant d'écrans, sans qu'il soit jamais fait mention des **atouts exceptionnels** de cette salle unique en Europe, conçue aussi bien pour le spectacle vivant, les émissions et retransmissions télévisuelles, les concerts, congrès, etc...

Or le *Grand Écran*, par sa position centrale au cœur de l'Ile-de-France, doté d'un parking souterrain et entièrement accessible aux handicapés, constitue non seulement une précieuse salle de proximité pour les riverains, mais un pôle d'attraction inégalé pour les parisiens et les franciliens, parfaitement **desservi** par les transports urbains, proche des gares et du périphérique.

L'ouverture du *MK2 Bibliothèque* à la périphérie-est de l'arrondissement est donc loin de compenser la perte du complexe audiovisuel, succédant déjà à de nombreuses fermetures dans le quartier depuis 30 ans : le *Galaxie* (ancien *Fontainebleau*), l'*Orient-Ciné*, le *Paramount-Gobelins*, le *Paramount-Galaxie* (4 salles), le *Gaumont Gobelins Rodin*, et le *Barbizon* (*Silverscreens*).

Situation admise par des **élus** de tous bords, qui reconnaissent le rôle central de la salle pour le 13ème, et le **déficit en lieux culturels** de l'un des arrondissements les **plus peuplés** et les **mieux desservis** de la capitale, qui régresse à la **15ème** place (sur 20) pour l'offre culturelle depuis la fermeture du *Grand Ecran*.



- **Argument N°10 - Les spectateurs préfèrent changer de quartier :**

On constate à l'inverse que c'est la pénurie de salles qui pousse les cinéphiles à délaisser le secteur (Voir : *Journal du 13ème* - Avril 06 : "*Quand une salle ferme, les spectateurs changent de quartier*").

Plus grave encore : depuis la fermeture par *EuroPalaces* du *Gaumont Grand Écran Italie* en 2006, succédant déjà à celle du *Gaumont Gobelins Rodin* en 2003 (au prétexte d'une offre cinématographique suffisamment riche dans le quartier !), il n'y a désormais plus assez de salles autour de la Place d'Italie pour faire face aux sorties de films. A terme, ce sont tous les cinémas du quartier qui risquent de disparaître.



- **Argument N°11 - La salle ne serait pas "aux normes" :**

Vérification faite, d'importants travaux de remise aux normes de sécurité (détection incendie, désenfumage...) avaient été effectués moins de deux ans avant la fermeture.



- **Argument N°12 - L'ouverture des enseignes « Habitat » et « H&M » rééquilibrerait le Centre Commercial Italie2 :**

En 2006 le centre commercial *Italie 2* (place d'Italie) comportait 50 magasins sur 125 dédiés, en tout ou en partie, au textile. Or depuis l'installation de nouvelles boutiques consacrées au prêt-à-porter, à la lingerie et à la mode enfant, le *plafond maximal de 39% à ne pas dépasser selon les normes des centres commerciaux* (*Le Parisien* - Déc.06) risque d'être déjà franchi avant toute implantation d'*H&M* (voir *projet Hammerson*). Situation qui pourrait rendre caduque la **décision** de la **CDEC** du **22 juin 2006**.

Beaucoup de riverains se plaignent par ailleurs de la surabondance de boutiques de vêtements dans le centre commercial, dont certaines ont déjà supplanté une librairie très appréciée (*Flammarion*) et une superbe brasserie à l'ancienne avec salons de réception (*Le Rozès*), qui manquent à présent au quartier.

De plus, il est loin d'être prouvé que le remplacement d'un pôle d'animation de l'envergure du *Grand Écran* par des enseignes commerciales déjà accessibles à quelques stations de métro apporte quoi que ce soit au quartier, et constitue un bon choix économique à long terme pour l'arrondissement. Étrange politique à l'heure où la plupart des centres commerciaux se dotent d'équipements cinématographiques susceptibles de drainer un surcroît de clientèle !

Enfin aucune étude n'a été faite sur l'impact négatif (circulation et pollution) que risque d'entraîner l'afflux quotidien de véhicules supplémentaires dans le quartier (camions de livraisons et voitures) suite à l'installation d'une grande surface dédiée à l'équipement de la maison.



- **Argument N°13 - De piètres compensations, des promesses non tenues et des missions trahies :**

La Mairie de Paris fait valoir dans son **communiqué** du 2 janvier 2006 que « *la société EuroPalaces prévoit, dès fin janvier 2006, de mener des travaux d'amélioration des salles du cinéma Gaumont Gobelins Fauvettes* ». Or à ce jour, à part un vague toilettage de la façade, ces salles vétustes, et qui ne sont même pas aux normes, n'ont bénéficié d'aucune rénovation. Des rumeurs courent même sur leur fermeture programmée !

Quant à « l'hébergement des collections de la *Fondation Pathé* qui sera ouverte aux chercheurs et au public au *Gaumont Gobelins Rodin* » annoncé par *Serge Blisko* depuis mai 2005, ce projet, négociée avec la *Ville de Paris* en **contrepartie** de la cession d'activité du *Gaumont Grand Ecran Italie*, sera principalement réservée à un noyau de spécialistes. Or ce musée du cinéma ne remplacera jamais un équipement tel que le *Grand Écran*, ayant vocation à rassembler un large public populaire venant de toute l'Ile-de-France et au-delà (Voir : "**Un marché de dupes !**").

Enfin l'abandon du *Grand Écran Italie* à la loi du marché par nos représentants **élus** du peuple est en contradiction avec les objectifs de la municipalité parisienne de favoriser le cinéma en tant que « *facteur de cohésion et d'émulation* », l'engagement public du **maire du 13ème** en faveur de la salle en février 2005, les déclarations du **président de la République** sur l'exception culturelle aux Rencontres Européennes de la Culture en mai 2005, ainsi qu'avec les **missions** de nos pouvoirs publics en matière de culture et de patrimoine.

---

**Voir aussi :**

→ **Bertrand Delanoë et le Grand Ecran Italie - Compte-rendus de mandat**

→ **La vérité sur les ARGUMENTS des élus de la majorité municipale, suite au VOEU présenté par les élus de l'opposition (Juin 08)**

→ **Obligations liées à l'acquisition et à l'exploitation du complexe audiovisuel**

→ **DOSSIER-Oct.07**

---